

MOT D'ORDRE DE L'APPQ RELATIVEMENT À L'UTILISATION DES VÉHICULES DE PATROUILLE FORD TAURUS

Tout d'abord, il y a lieu de souligner que la mesure proposée par votre Association dans le présent bulletin spécial est supportée par une problématique bien réelle et ne possède aucun lien, quel qu'il soit, avec les négociations du contrat de travail, lesquelles suivent présentement leur cours.

Cela étant dit, hier soir, le Conseil de direction de l'APPQ, fort des informations qu'il possédait à ce moment-là, a décidé d'émettre un mot d'ordre à ses membres, à l'effet de ne plus utiliser les véhicules du service de marque Ford Taurus des années 2014 à 2016. La direction de la Sûreté avait été avisée formellement de notre démarche. Nous avons demandé également à la direction de la Sûreté que tous les véhicules Ford Taurus des années 2014 à 2016 soient inspectés rapidement afin que puissent être détectées toutes fuites potentielles dans les lignes hydrauliques de freins.

Toute cette affaire origine du fait qu'il été porté à notre attention que les véhicules du service de marque Ford Taurus des années 2014 à 2016 – quel que soit leur kilométrage – révèlent une problématique fort importante au niveau de votre sécurité et celle du public.

Or, ce matin la Sûreté a émis un message à ses unités, à l'effet que ce sont tous les véhicules de marque Ford Taurus, sans égard à leur année de fabrication, qui ne doivent pas être utilisés. Par mesure de précaution, ceux-ci doivent subir une inspection plus minutieuse des lignes hydrauliques de freins « dans les plus brefs délais ». Nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette initiative de l'employeur qui rajoute – puisque plus simple à administrer – environ 45 véhicules de plus qui sont retirés de la route sur les 195 que compte la flotte de Ford Taurus.

Plus particulièrement, il s'agit en fait de la ligne du système de frein hydraulique qui peut être corrodée et ainsi perdre de son fluide. Deux cas nous été transmis récemment pour lesquels ces véhicules, dont un perdait de son liquide de frein, tandis que l'autre n'avait tout simplement plus de freins. Heureusement pour notre collègue et la population, cet incident est survenu sans qu'il y ait dommage ni blessure grâce à l'utilisation judicieuse du frein à main.

Il est à noter que les fissures occasionnées par la corrosion dans le système hydraulique de frein se situent sous une plaque de protection qui doit être enlevée et la ligne dénudée pour une inspection adéquate. Nous sommes en discussion avec la direction de la Sûreté afin que ce travail additionnel soit spécifié au programme d'entretien préventif (PEP).

CONSIGNES :

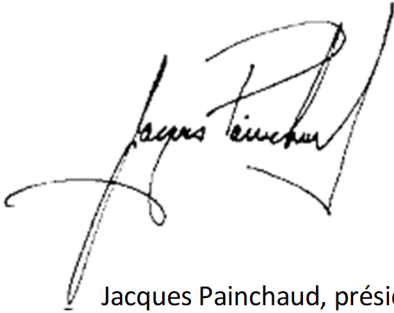
Compte tenu des circonstances, à compter de ce jour, l'Association sollicite votre collaboration afin que tous les véhicules du service de marque Ford Taurus ne soient plus utilisés, jusqu'à ce que les lignes hydrauliques des freins soient convenablement inspectées comme expliquer précédemment.

Pour toute difficulté relativement à l'application de la présente consigne, veuillez vous référer à votre directeur de poste et à votre représentant en prévention en santé et sécurité du travail. Ainsi, selon le message de la Sûreté à ses gestionnaires, des démarches doivent être entreprises afin que les lignes de freins de ces véhicules soient inspectées dans « les plus brefs délais ». En cas de litige, nous vous demandons de communiquer avec votre délégué, lequel fera alors rapport à votre directeur régional de votre district.

Nous vous tiendrons informés de tout développement dans ce dossier.

Soyez prudents et vigilants!

Syndicalement vôtre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Painchaud". The signature is stylized and cursive, with a large initial "J" and "P".

Jacques Painchaud, président